

Bac Pro Technicien Constructeur Bois (Bac Pro TCB)

Objectifs

Le titulaire du Bac Pro Technicien Constructeur Bois est un technicien de la « construction bois » qui intervient en atelier et sur chantier pour fabriquer et mettre en œuvre des ouvrages de structure, d'ossature et de charpente réalisés en bois et composants dérivés. Il intervient en qualité d'ouvrier qualifié dans les entreprises du bâtiment pour la construction d'ouvrages de toute nature, où ses compétences sont requises : maisons individuelles, immeubles collectifs, industriels, agricoles et commerciaux, relevant du secteur public comme du secteur privé. Il relève des conventions collectives des ouvriers du bâtiment.

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Préparer le processus de réalisation d'un ouvrage à partir du dossier architectural, des concepts et des normes de la construction bois et des contraintes de l'entreprise.
- Réaliser les ouvrages selon les techniques et procédés de préfabrication et de mise en œuvre de la charpente et de la construction bois.

Entreprises d'accueil

- Entreprises du bâtiment de taille diverse : artisanale, PME, ou faisant partie d'un grand groupe (Vinci, Spie, Bouygues).
- Secteur de la construction pour des ouvrages en bois (Ossature bois, charpente bois, escalier bois, coffrages spéciaux...).

Prérequis

- **Âge** : de 15 à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : Pour effectuer la terminale Bac Pro TCB en apprentissage le postulant doit avoir effectué soit deux années de formation en 2^{nde} et 1^{ère} Bac Pro TCB, soit une année de formation 1^{ère} Bac Pro TCB s'il est déjà titulaire d'un CAP charpente ou d'un CAP du secteur bois ou d'un autre diplôme de niveau bac.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
400 234 04	2835

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 4 (cadre européen des certifications).

Durée de la formation

416 heures (sur 1 an, l'année de Terminale).

Durée du contrat

1 an, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

En moyenne,
3 jours en UFA,
2 jours en entreprise.

Coordonnées de l'UFA



Campus ECS CTMB UFA ECS Sup Sallanches

390 Rue du Colloney
74700 SALLANCHES
04 50 58 89 98
ctmb@ecs-sallanches.fr
www.ecs-sallanches.fr

Contenu de formation

	Matières
Matières générales	Anglais
	Arts appliqués
	Français - Histoire - Géographie - Education Civique
	Maths-sciences
	E.P.S.
Matières professionnelles	Economie Gestion
	Prévention Santé Environnement
	Enseignement professionnel de charpente

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques), la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets, une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
E1 : Epreuve scientifique			
• Mathématiques	1,5	CCF	Ecrit
• Sciences physiques et chimiques	1,5	CCF	Ecrit et Pratique
E2 : Epreuve de technologie			
• Analyse technique d'un ouvrage	3	Ponctuel	Ecrit
• Préparation d'une fabrication et d'une mise en œuvre sur chantier	3	Ponctuel	Ecrit
E3 : Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel			
• Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise	2	CCF	Ecrit et Oral
• Fabrication d'un ouvrage	3	CCF	Pratique
• Mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier	2	CCF	Pratique
• Economie-gestion	1	Ponctuel	Ecrit
• Prévention, Santé, Environnement	1	Ponctuel	Ecrit
E4 : Anglais	2	CCF	Oral
E5 : Epreuve de Français, Histoire-Géographie et Education civique			
• Français	2,5	Ponctuel	Ecrit
• Histoire, Géographie, Education civique	2,5	Ponctuel	Ecrit
E6 : Arts appliqués et cultures artistiques	1	CCF	Oral
E7 : E.P.S.	1	CCF	Pratique
Epreuve facultative : Langue vivante autre que l'Anglais	Pts > 10	Ponctuel	Oral

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Notes requises (moyenne, notes éliminatoires) OU validation modulaire, UC, CCP etc : Il faut obtenir 10/20 de moyenne générale pour l'ensemble des épreuves du domaine professionnel et également 10/20 de moyenne générale sur l'ensemble des épreuves.

Références

	2019	2018	2017
Taux de réussite globaux	87,06%	83,99%	83,01%
• CAP / CAPA / MC / TP/ DE	96,69%	97,26%	96,69%
• Bac Pro / Bac Pro A / BP	91,89%	89,20%	89%
• BTS / BTS A titre Bac +2	82,24%	80,73%	80%
• Formations Bac +3	60%	68,75%	44%
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	Résultats enquête en cours	82%	80%
Taux de poursuite d'étude	NC	NC	NC
Satisfaction globale Apprenti(e) (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	87%	88%	Non mesuré

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quiz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

Formation complémentaire de niveau CAP :

- Couvreur
- Menuisier

Poursuite d'études de niveau BP :

- Charpentier
- Poursuite d'études de niveau Bac Pro :
- Technicien Menuisier Agenceur ou autre bac pro du secteur bois

Poursuite d'études de niveau BTS:

- BTS Systèmes constructifs bois et habitat (SCBH)
- BTS Technico commercial Bois, Matériaux associés et dérivés
- BTS Développement et réalisation bois
- BTS Agencement de l'environnement architectural
- BTS Enveloppes du bâtiment : façades, étanchéité

Débouchés professionnels :

- Charpentier
- Assistant conducteur de travaux
- Assistant d'architecte
- Assistant économiste
- Chef d'équipe
- Artisan
- Chef d'entreprise

Modalités financières

Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût moyen préconisé par France Compétences : 8 825 €

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^{ème} année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^{ème} année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
 - Vous intégrez une classe en 1^{ère} Bac Pro en apprentissage, après une 2^{nde} professionnelle ou générale sous statut scolaire, ou un CAP sous statut scolaire, en lien avec ce métier : La rémunération sera équivalente à une 2^e année d'exécution de contrat.
 - Vous intégrez la Terminale Bac Pro en apprentissage après avoir suivi ce diplôme sous statut scolaire jusqu'en 1^{ère} année de Bac Pro : La rémunération sera celle d'une 3^e année d'exécution du contrat
 - Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
- À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Date de début de la formation	Date de fin de la formation (incluant examens)
année de Terminale	2020 - 2021	01/09/2020	10/07/2021

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2020

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée en mixité des publics apprentis et scolaires.

Accès par transport

- Accès transports en commun.
- Bus scolaire géré par le Sivom du pays du Mont Blanc.
- TER en gare de Sallanches (cours adaptés aux horaires des trains sur la ligne la Roche sur Foron Sallanches).
- Accès voiture parking gratuit au sein du Campus.
- Parc à vélo.

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

- Passage de la certification travaux en hauteur (montage/démontage d'un échafaudage)
- Passage de la certification SST (Sauveteurs Secouristes du Travail)

• Restauration

- Self sur place
- Salle repas équipée d'un réfrigérateur et micro-ondes, terrasse panoramique sur la chaîne du Mont-Blanc réservée aux étudiants
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

• Hébergement

- Internat sur place
- Liste de foyers étudiants ou résidences étudiantes transmis par l'UFA
- Liste de logements chez l'habitant transmis par l'UFA

Matériel / Équipement

- Salles de cours équipées de PC et de vidéoprojecteurs.
- Plateau technique :
 - Atelier pour la réalisation comportant le parc machines nécessaire au travail du bois
 - Outillage professionnel de charpentier dont l'électro-portatif, pour le travail du bois et pour la pose
- Équipement spécifique à prévoir :
 - Caisse à outils complète pour les travaux de charpente
 - Tenue de travail (pantalons et veste)
 - Chaussures de sécurité
 - Masques FFP2 et casque anti bruit

Coordonnées de l'UFA



Campus ECS CTMB UFA ECS Sup Sallanches

390 Rue du Colloney
74700 SALLANCHES
04 50 58 89 98
ctmb@ecs-sallanches.fr
www.ecs-sallanches.fr

CFA de rattachement :

Le CFA CréAp et ActiFormation fusionnent pour devenir Aktéap



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 Caluire et Cuire
04 72 10 94 07
cfa.creap@cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026